



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Décision

**Date de publication:** SHAB 31.03.2021

**Numéro de publication:** BH07-0000002191

**Entité de publication**

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

## Décision en l'article a153a ORC, Wood Design By Micka SA

**Organisation concernée:**

Wood Design By Micka SA  
CHE-101.781.470  
c/o: MB Fiduciaire SA  
Rue Centrale 62  
3963 Crans-Montana

**Contexte:**

Vu que :

1. La société anonyme Wood Design By Micka SA à Crans-Montana, a été inscrite au Registre du Commerce en date du 11.12.1987.
2. Le 16.04.2019, la société MB Fiduciaire SA a requis du Registre du commerce la radiation de son adresse comme adresse de domiciliation de la société Wood Design By Micka SA (publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce n° 77 du 23.04.2019).
3. Le 23.04.2019, le Registre du commerce du Valais central a adressé une sommation par courrier recommandée AR au sens de l'article a153 ORC à la société, laquelle lui a été retournée par la Poste avec la mention « refusé le 24.04.2019 »
4. Le 29.04.2019, le Registre du commerce a adressé une copie de la sommation au sens de l'article a153a ORC au domicile privé de Mickaël Chaboisseau, administrateur unique de la société.
5. Le 14.05.2019, le Registre du commerce du Valais central a réceptionné une réquisition signée par Mickaël Chaboisseau, l'administrateur unique de la société, indiquant la nouvelle adresse de la société.
6. Le 21.05.2019, le Registre du commerce du Valais central a renvoyé par courrier recommandé la réquisition produite à la société pour correction, accompagnée de la facture n° 191472 relative à la modification requise, payable d'avance. Cet envoi a été retourné au Registre du commerce avec la mention « non réclamé ».

7. Le 25.06.2019, le Registre du commerce du Valais central a renvoyé par pli recommandé à la société une nouvelle réquisition produite par cette dernière car elle n'avait pas tenu compte des remarques de son courrier du 21.05.2019. Ce recommandé a été retourné au Registre du commerce avec la mention « non réclamé ».

8. Le 19.02.2020, le Registre du commerce du Valais central a envoyé un courrier recommandé à la société lui demandant de lui renvoyer la réquisition en tenant compte des remarques faites dans les précédentes correspondances.

9. Le 12.03.2020, le Registre du commerce du Valais central a adressé un courrier de relance à la société pour qu'elle lui indique la date à laquelle elle avait prévu de régulariser sa situation juridique.

10. Le 14.05.2020, le Registre du commerce du Valais central a adressé un nouveau courrier de relance à la société pour qu'elle régularise sa situation juridique en lui indiquant que sans suite de sa part, il serait procédé à sa dissolution d'office.

11. Le 03.08.2020, le Registre du commerce du Valais central a adressé une sommation par courrier recommandée AR au sens de l'article a153 ORC à la société, laquelle lui a été retournée par la Poste avec la mention « refusé le 04.08.2020 ». Copie de cette sommation a été envoyée au domicile de l'administrateur unique, Mickäel Chaboisseau, à la même date.

12. Le 31.08.2020, le Registre du commerce a réceptionné une correspondance de la société non signée indiquant que cette dernière n'avait plus d'activités depuis le 15.01.2019 et qu'une procédure de faillite était ouverte auprès de l'Office des Poursuites de Sierre.

13. Une sommation selon l'article a153a ORC a été publiée dans la FOSC du 23.09.2020.

Considérant que :

- L'article a937 CO stipule que « toutes modifications de faits inscrits sur le Registre du Commerce doit également être inscrites ».

- Aucune demande d'inscription de nouvelle adresse n'est parvenue au Registre du Commerce dans le délai imparti.

#### **Décision:**

En conséquence :

Conformément à l'article a153b de l'Ordonnance sur le Registre du Commerce, l'Office du Registre du Commerce du Valais Central décide :

- que la société Wood Design By Micka SA est dissoute ;

- que Monsieur Mickaël Chaboisseau est désigné en qualité de liquidateur de la société.

#### **Organe décisionnel:**

Registre du commerce du Valais central  
Place du Midi 30  
Case postale 1176  
1951 Sion

#### **Remarques juridiques complémentaires:**

Recours :

La présente décision est susceptible de recours dans les 30 jours suivant sa notification auprès du Tribunal Cantonal du canton du Valais

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 30.04.2021

#### **Point de contact:**

Tribunal cantonal  
Rue Mathieu-Schiner 1  
1951 Sion